RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JMC Bremsenreiniger A1

UFI: 42EY-UX60-GG06-VM24

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG
Rue:	Hammerbrookstr. 97
Lieu:	D-20097 Hamburg
Téléphone:	+ 49 (0) 40 2 37 21-0
e-mail:	info@matthies.de
Internet:	www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Gesichtsschutz/Schutzhandschuhe/Schutzkleidung tragen.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser mousse pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane			100 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Gêne oculaire, Vomissement, Maux de tête, Nausée, Vertiges

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune/aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Évacuer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Le produit: Inflammable.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

stockage dans des récipients réchauffables.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit frais. Protéger des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

Mesures d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection des mains

Porter des gants de protection. (résistant aux solvants)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Matériau, résistant aux solvants

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Paraffine
Seuil olfactif:	non déterminé

		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	80 - 110 °C	
Point d'éclair:	-20 °C	DIN 51755
Inflammabilité		
solide/liquide:	non déterminé	
Dangers d'explosion		
Aucune information disponible.		
Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	6,5 vol. %	
Température d'auto-inflammation:	250 °C	
Température d'inflammation spontanée		
solide:	non déterminé	
gaz:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
Propriétés comburantes		
Aucune information disponible.		
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	0,714 g/cm³	
Hydrosolubilité:	non déterminé	

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 20,5 mm²/s
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	100 %

9.2. Autres informations

Liquide combustible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré
Acide, concentré
Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par voie orale) DL50: > 5000 mg/kg, Rat
Toxicité aiguë (dermique) DL50: > 2000 mg/kg, Rat

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Piscis: NOEC 1 - 10 mg/L
Crustaceae: NOEC 1 - 10 mg/L
Algae: NOEC 10 - 100 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640C ADR664
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	363 640C
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Marine pollutant:	P
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1268
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3

Dispositions spéciales:	A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

Matières dangereuses: Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, < 5% n-hexane

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune/aucun

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 100 % (714 g/l)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)